

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2018 – 19h

=====

L'an deux mil dix-huit le quatorze septembre 2018 , à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LODENET Philippe, Maire.

Conseillers présents : M. THER Michel, Mme TANCHOUX Valérie, Mme TRASSEBOT Dany, M. SERVERA Guy, Mme AUGER Patricia, M. CASSEAUULT Michel, Mme QUERUT Jeanine, M. LOISEAU Patrick, M. ROUSSEAU Christian, M. SALERNO Antonio, et M. PELLETIER Jérôme

Conseillers absents ayant donné pouvoir : M. ROBICHEZ Yves, M. PILOU Fabrice, Mme LIZIER Cécile, M. CHALOPIN Michel et M. BOSCADN Olivier

Absents excusés : M. GOUJON Bruno

Secrétaires de séance : Mmes RAVENEAU Brigitte et TRASSEBOT Dany

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2018

Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 juin 2018.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES MEMBRES DU PACT DE « LA CONSTELLATION CULTURELLE : MON PAYS, MON VAL, MA FORET », L'ART ENTRE LOIRE ET CAMPAGNE

Dans le cadre de la gestion du PACT, la commune de Jargeau doit passer une convention avec les communes participantes :

- **Bouzy-la-Forêt**, 18 rue de la Mairie, 45460 Bouzy-la-Forêt représentée par Mme Florence BONDUÉL, Mairesse de Bouzy-la-Forêt ;
- **Darvoy**, 27 route d'Orléans, 45150 Darvoy, représentée par M. Philippe LODENET, Maire de Darvoy ;
- **Fay-aux-Loges**, rue Abbé Georges Thomas, 45450 Fay-aux-Loges, représentée par Frédéric MURA, Maire de Fay-aux-Loges ;
- **Férolles**, route de Sandillon, 45150 Férolles, représentée par M. David DUPUIS, Maire de Férolles ;
- **Sandillon**, 251 route d'Orléans, 45640 Sandillon, représentée par M. Gérard MALBO, Maire de Sandillon.

Il s'agit pour la commune de Jargeau d'être désignée comme porteur du projet et à s'engager :

- A monter et à suivre le dossier de demande de subvention à destination de la Région Centre-Val-de-Loire,
- A réaliser un livret en collaboration avec les communes participantes de la saison culturelle,
- Et à reverser aux communes la part de subvention leur revenant.

Les communes partenaires s'engagent :

- A fournir les pièces particulières et les justificatifs pour réaliser le projet et bénéficier de la subvention,
- A participer à l'élaboration du support de communication,
- A travailler un programme pluri-communal et pluriculturel en accord avec les exigences de la subvention régionale,
- Et à financer son coût.

Après avis de la Commission générale du 17 avril 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat du PACT de « LA CONSTELLATION CULTURELLE : Mon pays, Mon Val, Ma Forêt » ci-jointe en

annexe n°3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat du PACT de « LA CONSTELLATION CULTURELLE : Mon pays, Mon Val, Ma Forêt ».

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE VAL DHUY LOIRET

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la rivière Loiret a été créée par arrêté préfectoral du 26 octobre 1999 et renouvelée une première fois le 16 janvier 2006 et une deuxième fois le 8 juin 2012.

Un nouveau renouvellement intervient cette année. La CLE a souhaité modifier la composition du collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées. Les associations foncières seront dorénavant représentées au sein de la CLE où elles disposeront d'un siège.

Neuf associations foncières rurales (Darvoy, Férolles, Guilly, Neuvy-en-Sullias, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vienne-en-Val) sont présentes sur le territoire du SAGE Val Dhuy Loiret.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau du Sage Val Dhuy Loiret.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Fabrice PILOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Monsieur Fabrice PILOU représentant au sein de la Commission Locale de l'eau du Sage Val Dhuy Loiret.

TRANSFERTS DE CREDITS – BUDGET EAU

Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à un transfert de crédits du chapitre 21 – immobilisations corporelles (hors opérations) au chapitre 20 – immobilisations incorporelles (hors opérations).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de procéder aux transferts suivants :

Chapitre 21 :

- Compte 2156 : - 14 000 €

Chapitre 20 :

- Compte 203 : + 14 000 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS A LA FORMATION GENERALE – BAFD POLYVALENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Madame Katy LUCAS affectée au service jeunesse s'est inscrite à la formation générale – Bafd polyvalent auprès de l'UFCV Centre.

Cette formation permettra à Madame Katy LUCAS de remplacer Monsieur Thibault DEBRUYNE Directeur du service jeunesse pendant son absence.

Il propose de prendre en charge les frais de la formation de Madame Katy LUCAS, pour la somme de 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de prendre en charge les frais de la formation générale – Bafd polyvalent et de

rembourser à Madame Katy LUCAS la somme de 700 €.

CONVENTION API RESTAURANT – LIVRAISON DES REPAS EN LIAISON FROIDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'un contrat a été passé avec la Société API restauration pour la livraison des repas livrés cuisinés au restaurant scolaire.

Le présent contrat a pour objet la préparation, la fourniture et la livraison des repas nécessaires à la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs de la commune de Darvoy, du 3 septembre au 21 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le contrat passé avec la Société API Restauration Centre Val de Loire 17 rue Copermic 41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une décision doit être prise pour la restauration scolaire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide par 16 voix pour et 1 abstention, de maintenir la livraison des repas en liaison froide à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Décide par 11 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre, de passer un appel d'offre autonome et ne souhaite pas donner suite à la proposition de commande groupée avec la mairie de Jargeau.

GROUPEMENT DE COMMANDES :

FOURNITURES DE SEL DE DENEIGEMENT ET DIVERS MATERIELS DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 8 septembre 2015, relative aux groupements de commandes pour la fourniture, le transport, la livraison de divers matériels de signalisation et la livraison de sel de déneigement.

Considérant que la convention de groupement de commandes passée avec la Communauté de Communes des Loges arrive à échéance, le Conseil Municipal doit se prononcer pour le renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Renouvelle sa demande de participation pour le groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Loges pour :
 - La fourniture et la livraison de matériel de signalisation,
 - La fourniture et la livraison de sel de déneigement.

INFORMATIONS

Monsieur THER Michel, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à la Communauté de Communes des Loges la gratuité du gymnase pour les écoles.

La mairie est en attente d'une réponse.

Et présente au Conseil Municipal le projet Cœur de village au niveau du parking des écoles : liaison route Départementale gymnase.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Madame TANCHOUX Valérie, adjointe au Maire, demande si les travaux rue de l'Eglise seront effectués.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la Communauté de Communes des Loges ne pourront débuter qu'après la réalisation par la commune des travaux sur le réseau d'eaux pluviales et que le budget de la commune ne permet pas cette dépense.

Au prochain Conseil Municipal, Madame AUGER Patricia, Conseillère, demande des informations concernant le personnel du service jeunesse.